Département des Yvelines ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE CANTON DE GUERVILLE

MAIRIE DE JUMEAUVILLE

78580 JUMEAUVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **Du6 Octobre 2015** N°15

Lesix octobredeux mil quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire,

Date de la convocation : 01/10/2015

Nombre de Conseillers :

15 Présents:

11 Votants:

12

Etaient présents:

Mesdames: PIOT, CABANILLAS, ALEXANDRE, QUINET,

Messieurs: MURET, BOUGOUIN. COCHIN, CABARET,

LAFLEUR, MILLIENNE

Absents excusés Madame VEZIN, pouvoir donné à Monsieur LANGLOIS;

Mesdames GALTIE et NIVERT

Arrivée de Madame GALERNE à 21h30 (questions diverses)

M CABARETa été élusecrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

1) <u>CONTRAT RURAL – Extension Ecole Communale</u>

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appel d'offress'est réuniele 29 juin pour l'ouverture des plis. La 1^{ère} réunion de chantier a été faite le 29/09/15

Mme ALEXANDRE demande à ce que Monsieur BAS, architecte, chiffre l'accessibilité handicapé (rampe et toilette) avant le 14 octobre 2015.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Précise que le marché est composé de 10 lots,

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif au Contrat Rural -Extension Ecole Communale avec les sociétés suivantes :

LOT 01 : Démolitions – Gros Oeuvre :	Ets DONATO:	162 917,50 €HT
LOT 02 : Charpente	Ets TAILLARD:	43 017.15 €HT
LOT 03 : Couverture :	Ets LCC COUVERTURE:	31 818.52 €HT
LOT 04 : Menuiseries Extérieures :	Ets TAILLARD:	62 647.00 €HT
LOT 05 : Cloisons Doublage, Faux Plafonds :	EtsTAILLARD:	29 746.74 €HT
LOT 06 : Menuiseries Intérieures ;	Ets TAILLARD:	7 470.00 €HT
LOT 07 : Carrelage, faïence :	Ets DE COCK & CIE:	10 000.00 €HT
LOT 08 : Peinture :	Ets A.D.L.V.O.:	14 140.25 €HT
LOT 09 : Electricité :	Ets BELLEC:	21 754.00 €HT
LOT 10 : Plomberie, Chauffage	Ets ALEXANDRE:	17 689.10 €HT
TOTAL TRAVAUX:		401 200.26 €HT
HONORAIRES ARCHITECTE : $\% x =$		40 120.02 € HT
TOTAL HT TRAVAUX + HONORAIRES :		441 320.28 €
TVA 20%:		88 264.05 €
TOTAL TTC:		529 584.33€

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif de la commune section d'investissement

2) Bureau de vote – Elections Régionales

Les Bureaux pour les Elections Départementales sont :

Membres Titulaires du Bureau pour les deux tours :

Président: Jean-Claude LANGLOIS, Maire

Assesseurs: Nathalie CABANILLAS, François MURET

Secrétaire: Muriel PIOT

Premier tour, le 6 Décembre 2015

8 h – 11 h MURET, CABARET, QUINET

11 h – 14 h COCHIN, ALEXANDRE, BOUGOUIN

14 h – 17 h LANGLOIS, PIOT, MILLIENNE

17 h – 20 h CABANILLAS, LAFLEUR, GALERNE

Deuxième tour, le 13 Décembre 2015

8 h – 11 h MURET, CABARET, QUINET

11 h – 14 h COCHIN, ALEXANDRE, BOUGOUIN

14 h – 17 h LANGLOIS, PIOT, MILLIENNE

17 h – 20 h CABANILLAS, LAFLEUR, LANGLOIS

3) Création d'une Communauté Urbaine

Suite à l'arrêté portant projet de périmètre de fusion dressant la liste des établissements publics de coopération intercommunale appelés à fusionner.

Le ConseilMunicipal, après en avoir délibérer 9 pour, 3 abstentions,

EMET un avis favorable à la création d'une Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion de la CAMY, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté de Poissy-Achères-Conflans Sainte Honorine, de Seine et Vexin Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre.

4) CAMY – Rapport CLECT

A l'issue de ses travaux lors de sa séance du 29 juin dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a rendu ses conclusions dans un rapport.

Le ConseilMunicipal, après en avoir délibérer à l'unanimité

EMET un avis favorable au rapport de la CLECT

5) Renumérotation de rue

Suite aux divisions des terrains en vente ou vendus dans la Grande Rue, il convient d'insérer des numéros de rue selon la proposition suivante :

Grande Rue

N° 30	Mme QUINET
N° 30A	Lot 1
N° 30 B	Lot 2
N° 30 C	Lot 4
N°30 D	Lot 3

N° 120 Lot DEUX N° 120 Bis Lot UN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à faire les arrêtés pour modifier ces numérotations.

6) Décision Modificative n°1

Suite à un dépassement au chapitre 011 au budget de la Caisse des Ecoles plus précisément l'article 624 − Transport de 1 445 €, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Article 022 – Dépenses imprévues -1445 € Article 657361 – CDE 1445 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 9 pour, 2 abstentions, 1 contre, **Autorise** Monsieur le Maire à prendre cette décision modificative.

Questions diverses

Arrivée de Mme GALERNE à 21h30

Informations diverses, Avis et décision du Maire :

- Un courrier a été fait au Crédit Agricole pour le déblocage des 30 % du montant total du prêt (310 000 €)
- Dans le cadre des travaux du Contrat Rural à l'Ecole et au vu du déménagement des deux classes à déménager, un arrêté sous avis favorable de l'Inspecteur Académique a été pris concernant la fermeture de toute l'école le vendredi 16 octobre 2015
- Une demande de désinstallation de l'ALGECO a été transmise. Cette opération devrait être programmée pour le 19 octobre. Un arrêté bloquant la circulation sera pris.
- Un courrier a été adressé à Monsieur le Préfet concernant le dossier Ad-Ap pour demander un report de délais. La société SOLEUS fera une réunion de concertation uniquement le 14 octobre.
- une nouvelle convention avec Orange pour le standard téléphonique de la Mairie a été signée.
- Réunion en Perception concernant la dissolution du SIVOM d'Arnouville les Mantes
- Les travaux de toiture de la Mairie vont bientôt commencer.

Nuisances sur la commune :

- Problème lié aux jeunes
- Problème de mauvais stationnements Grande Rue, Rue d'Hargeville et Rue Pichelou
- Voiture brulée
- Feu de cet été

Monsieur MURET demande si le Jumeaubar n'est pas une discothèque ? Mme GALERNE lui répond que les bruits ne venaient pas du Jumeaubar mais de leur locataire.

Monsieur LAFLEUR se plaint du bruit durant les locations de la Salle Polyvalente.

Madame CABANILLAS informe que le lundi 5 octobre le bus qui ramène les enfants du Collège de Maule avait plus de trente minutes de retard. Les enfants ont du attendre devant le Collège sous la pluie. Elle signale que les retards sont réguliers.

Madame QUINET fait remonter les demandes d'administrés à savoir pourquoi les anciennes tuiles du Lavoir n'ont-elles pas été proposées aux Jumeauvillois ?

Les tuiles étaient en très mauvais état, elles ont servi à combler les ornières des chemins

Madame CABANILLAS demande si les agriculteurs sont soumis à une réglementation horaire ? Il lui est répondu qu'ils n'ont aucune contrainte. Et que les agriculteurs essayent de respecter les riverains proches des terrains agricoles.

<u>Yvelines Restauration</u>: L'indice « repas dans un restaurant scolaire » publié par l'INSEE enregistre une augmentation annuelle de 1,44 % ce qui ferait passer le prix d'un repas HT de 2,379 à 2,4132 € HT

Cependant, à titre commercial, la société Yvelines Restauration reconduit son tarif actuel pour la prochaine année scolaire, à savoir : 2.379 € HT.

<u>Sécurité Routière</u> : L'arrêté définitifde « zones de stationnement alternées » sur la Grande Rue entre la Rue Pichelou et la Rue d'Hargevillea été pris depuis le 24 août 2015.

Concours Village fleuri :Le Jury est passé le 8 septembre dernier.

<u>Travaux</u>: Le remplacement de vannes d'eau a été fait en juin dernier.

<u>Ingiener'y</u>: Le conseil d'administration a pris une délibération le 12 mai 2015 validant notre adhésion.

CAMY: Un rapport eau assainissement et déchets de l'année 2014 est à votre disposition en Mairie

<u>ARS</u> : Un rapport annuel sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est disponible en Mairie pour consultation.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h40.

Le Maire, Jean-Claude LANGLOIS